

Lettres d'une femme socialiste de Lausanne (1892-1895)

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **6 (1989)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lettres d'une femme socialiste de Lausanne (1892-1895)

introduites et présentées par Marc VUILLEUMIER

Bien rares sont les documents émanant des acteurs même du mouvement ouvrier, surtout quand il s'agit de militants de la base, de simples adhérents, voire même de sympathisants. Ils sont encore plus rares quand ils sont écrits par des femmes. C'est la raison pour laquelle il nous a paru opportun de publier ici les quelques lettres de Louise Brändli qui nous sont parvenues. Outre le témoignage d'une socialiste opposée à Fauquez¹, elles nous donnent quelques aperçus de la vie politique de l'époque telle qu'elle était perçue par une personne du peuple. Mais surtout, elles jettent quelques lumières sur les conditions des femmes à cette époque et sur leurs premières tentatives d'émancipation; elles nous montrent une nouvelle fois combien les notions d'égalité entre les sexes avaient de la peine à se traduire dans la réalité du mouvement ouvrier socialiste et dans la conduite de ses militants. Ces exemples personnels, ces petits faits concrets relevés par Louise Brändli relèvent certes de l'anecdote, mais combien significative. Ajoutons encore que ces lettres sont un précieux témoignage sur ces militants socialistes d'origine alémanique qui ont joué un si grand rôle dans les débuts du Parti socialiste en Suisse romande.

Nous ne savons que peu de choses sur Louise Brändli. Née Ackermann, le 1er février 1844, elle a vécu à Lausanne de 1864 à 1900. Elle avait épousé Chrysogone Brändli, né en 1835, originaire de Lachen (Schwyz), typographe, qui travaillait à Lausanne depuis 1863. Mariage malheureux, comme on le verra plus loin, qui se solda par une séparation. Au début de

¹ C'est sous cet angle que nous les avons déjà utilisées : Aloys Fauquez "père fondateur" du socialisme vaudois ?, in : *Les origines du socialisme en Suisse romande*, AEHMO Cahier n° 5 (1988), Lausanne 1989, p. 61-62. Nous n'y reviendrons pas ici.

1887, le mari quitta Lausanne pour Genève et mourut antérieurement à 1892².

Des deux fils, c'est Chrysogone Henri Brändli (il apparaît sous le second prénom dans la presse et dans les recensements) qui nous intéresse. Né le 17 août 1863, mécanicien, il habite, en 1892, 1, Cité-Derrière, où il est en pension chez un typographe vaudois, John Duruz. Contrairement à sa mère, il n'est pas inconnu des historiens du mouvement ouvrier à Lausanne, car il y joua un rôle important comme représentant du Parti socialiste suisse, opposé à Fauquez et à ses méthodes³. Secrétaire du syndicat des serruriers de Lausanne en 1890, présent dans toutes les discussions, son activité dépasse même le cadre purement local. A l'assemblée des délégués des sociétés ouvrières de Suisse convoquée par l'Union syndicale suisse et la direction de la Caisse suisse de réserve à Zurich, le 25 janvier 1891, il intervient sur la question du 1er Mai, s'opposant à Conzett qui avait proposé le report de la manifestation au dimanche 3⁴.

Le 12 avril 1891, il est à Fribourg où se tient une «assemblée plénière de la classe ouvrière», regroupant les cinq sociétés ouvrières de la ville : Grutli, Cercle des travailleurs, Allgemeine Arbeiterverein, Société des ouvriers menuisiers et charpentiers, Société des ouvriers serruriers. En tout, 4 à 500 personnes. Après un rapport en allemand présenté par l'un des dirigeants de la Fédération suisse des ouvriers sur bois, venu de Berne, Brändli parle en français. «Il nous a décrit les phases diverses du socialisme, nous a montré de quelle manière inhumaine et outrageante est traité l'ouvrier et comment on a accueilli les plus légitimes revendications. M. Brändli nous a invité ensuite à bien manifester le 1er mai, et, à la suite de son discours, l'assemblée unanime a voté le chômage général pour ce jour-là»⁵.

Il revient d'ailleurs à Fribourg pour le 1er mai et y tient l'un des deux

² D'après les fiches récapitulatives et les registres de recensement semestriels de la commune de Lausanne (Archives de la Ville de Lausanne). Même source pour les autres noms.

³ M. VUILLEUMIER, *art. cit.* André LASSERRE, *La classe ouvrière dans la société vaudoise 1845 à 1914*, Lausanne 1973, ad nomen.

⁴ *Le Grutli*, 6-7 février 1891.

⁵ *id.*, 23 avril 1891.

discours, avec Wehn de Bienne, devant 300 personnes⁶. Un rapport de la police vaudoise, expédié au Procureur général de la Confédération, le 27 mai 1891, le mentionne en ces termes : «Brändli Henri, de Schwyz, né le 17 août 1863, mécanicien, habite Cité- Derrière 1, enfant de Lausanne, est un socialiste ardent, mais réproouve la manière forte et n'a par conséquent aucune attache avec les anarchistes»⁷.

C'est donc un militant des plus actifs qui, le 11 avril 1892, se tue d'un coup de revolver⁸. Cet acte de désespoir est-il dû uniquement aux attaques de Fauquez, comme on le laissera entendre ? ou celles-ci n'ont-elles fait qu'exacerber une crise due à de tout autres motifs ? – On ne le saura jamais.

Sa nécrologie, parue dans l'*Arbeiterstimme* du 20 avril 1892, l'organe de l'USS et du PSS publié à Zurich, est due à Heinrich Weber. Ce docteur en philosophie de Zurich, venu passer une année à Lausanne, probablement pour y perfectionner son français, était pensionnaire du professeur Ch. Frs Olivier (lequel était à la tête d'une institution pour étudiants), et était l'un des animateurs de la section allemande du Grutli⁹. Il devait repartir peu après pour Zurich. Son article, envoyé par G. Scherler et G. Ryf au nom de la section allemande du Grutli¹⁰ constitue un intéressant témoignage.

Weber avait fait la connaissance de Brändli au Congrès ouvrier romand, le 14 juin 1891, que Fauquez avait réuni à Lausanne pour créer ses propres organisations afin de faire pièce à l'USS et à la Fédération ouvrière suisse. Malgré les coups de sifflet et les interruptions, Brändli s'y opposa fermement. Avec un courage que souligne Weber, il n'hésitait pas à s'attaquer au «grand Vaudois», le conseiller fédéral Ruchonnet, le «père»

⁶ *Der Grutlianer*, 5 mai 1891.

⁷ Archives fédérales, Berne, E 21 / 7161, dossier Mari.

⁸ Le suicide n'est pas mentionné dans la nécrologie parue dans l'*Arbeiterstimme* du 20 avril 1892, signée H. W. (= Heinrich Weber), mais la lettre de Joh. Wüthrich, secrétaire du Grutli allemand de Lausanne à Chatelain, rédacteur du *Socialiste* à Saint-Imier, le 10 avril 1892, est plus explicite : «La semaine passée, notre membre Ch. Brändli s'est tué à coup de revolver» (Archives du PSS, Schweizerisches Sozialarchiv, Zurich).

⁹ Le registre des recensements communaux de janvier 1892 indique encore qu'il était né le 22 décembre 1861 et était étudiant. Il apparaît en tête des 19 pensionnaires du professeur Ch. Fs Olivier, La Colline, Av. Davel 1.

¹⁰ 15 avril 1892. Papiers Seidel 98, Zentralbibliothek, Zurich.

de la police politique et du ministère public fédéral permanent adopté en 1889, qui était unanimement soutenu par les radicaux de son canton et même par les «chefs ouvriers». D'où la fureur de la meute qui, désormais, s'attacha au pauvre Brändli. Dans quelle mesure a-t-elle hâté sa fin, se demande H. Weber, qui relève encore la force de persuasion de son ami, la manière émouvante dont il cherchait à utiliser sa mauvaise connaissance de l'allemand pour tenter de convaincre ses interlocuteurs alémaniques. Enfin, c'était un internationaliste s'opposant à tout recours aux notions de nationalité et de race pour diviser les salariés. «C'était, cela va sans dire, un combattant enthousiaste pour la social-démocratie, non pas pour celle qui suit des exemples célèbres, mais pour la social-démocratie internationale, englobant tout le peuple travailleur». Allusion directe à Fauquez qui, on le sait, n'hésitait pas, pour maintenir son pouvoir, à jouer des Vaudois contre les Alémaniques et, plus tard, contre les Italiens.

Brändli, relevait encore Weber, avait déjà été choisi comme orateur pour le prochain 1er Mai.

C'est cette nécrologie qui incita Louise Brändli à écrire au rédacteur de l'*Arbeiterstimme*, Robert Seidel¹¹. La correspondance qui s'ensuivit, pendant près de trois ans, a été essentiellement entretenue par Louise Brändli. Seidel, très occupé par ailleurs, n'a guère répondu aux lettres, sinon en 1892, quand il a profité des circonstances pour essayer de soutirer à sa correspondante quelques renseignements contre Fauquez. Il s'est montré beaucoup moins curieux quant à la création envisagée d'une union de femmes à Lausanne, sur les débuts de laquelle les recherches restent à faire.

L'initiative en reviendrait à la Fédération ouvrière suisse (Arbeiterbund), à en croire Louise Brändli, ou tout au moins à l'un de ses membres dirigeants (Greulich ?). Le 27 juin 1896, le *Grutli* annonçait la

¹¹ Sur celui-ci, on dispose d'une biographie peu satisfaisante : Brigitte SPILLMANN-JENNY, *Robert Seidel 1850-1933. Ausstieg aus dem Proletariat*, Zürich 1980, 401 p. Les lettres de Louise Brändli figurent dans les papiers de Seidel, carton 86. Les registres de copie-lettres de Seidel, également conservés, permettraient peut-être de retrouver quelques réponses de celui-ci; malheureusement le décalque de nombre de ces lettres a tellement pâli qu'il est devenu peu ou totalement illisible.

Nous avons reproduit aussi exactement que possible la ponctuation et l'orthographe de Louise Brändli. Quand nous avons rectifié sa graphie, nous l'avons indiqué par des [].

constitution à Lausanne d'«une Société des femmes et filles ayant pour but d'éveiller et d'entretenir le sentiment de la solidarité, aussi bien entre les ouvrières en général qu'entre celles de même métier, de sauvegarder le mieux possible les droits de l'ouvrière, d'améliorer par tous les moyens possibles et en agissant de concert, la situation intellectuelle et matérielle aussi bien de l'individu que de la société». On prévoyait des assemblées tous les quinze jours, des conférences, l'élaboration de statistiques sur les salaires et les horaires de travail et une enquête sur la condition des ouvrières. L'appel, signé de Mme Kaufmann, rue du Pré 40, s'adressait plus particulièrement aux tailleuses, couturières et journalières. Nous ne savons si Louise Brändli y joua un rôle.

* * *

Lausanne 22 Avril 1892

Monsieur Seidel, rédacteur
de l'*Arbeiterstimme* à Zurich !

Monsieur !

Permettez à une mère désolée de vous remercier et remercier en même temps l'auteur de la lettre de Lausanne signée H. W. et contenant une biographie parfaitement juste de mon regretté fils Chrysogone Brändli, parue dans votre numéro de mardi, je crois. L'auteur de cette lettre aurait pu ajouter après : «Er war ein eingeborner Wälscher» mais un Schwytzois descendant de la vieille race qui a fondé la Suisse, race dont il avait le tempérament et l'esprit; et comme ses ancêtres qui se révoltaient contre les tyrannies du pape et de l'empereur, il protestait de toutes ses forces contre ce qui lui semblait injuste et indigne d'une vieille république. Il est bien naturel que les descendants des Vaudois qui ont décapité Davel au lieu de saisir la liberté qu'il leur offrait, ne comprissent pas cette indépendance d'opinion d'un schwytzois. Ces mêmes vaudois qui recueillent des fonds pour élever une statue à Davel que leurs ancêtres ont décapité n'ont pas plus de discernement aujourd'hui qu'alors. L'affaire Vessaz¹ est là pour prouver qu'ils ne se donnent jamais la peine d'examiner une chose à fond sous toutes ses faces, et acceptent les yeux fermés, l'opinion d'un chef quelconque qui sait faire de grandes phrases et leur promet beaucoup de choses.

Aujourd'hui comme alors, Davel serait décapité grâce au fameux article 10 de la loi sur l'extradition due à un Vaudois²; ou il serait tout au

¹ Le radical Antoine Vessaz, ancien Conseiller national, bien que se bornant apparemment aux fonctions relativement modestes de receveur du district de Lausanne, en fait, tenait en main toutes les ficelles de la politique cantonale. En avril 1892, le *Bund* avait révélé qu'il avait touché, d'un groupe de financiers allemands, un pot de vin de 72'150 fr. lors de la fusion de la compagnie ferroviaire de la Suisse-occidentale – Simplon et du Jura – Lucerne, fusion qu'il avait obtenue en jouant des influences que lui valaient sa position politique et ses fonctions publiques. Il se démit aussitôt de sa charge pour se réfugier à Constance.

² La loi sur l'extradition, élaborée sous la direction de Louis Ruchonnet, votée en janvier 1892 et contre laquelle le PSS avait lancé un referendum. L'article 10, le plus contesté,

moins poursuivi, hué par la meute des imbéciles qui acceptent les raisonnements tout faits; meute que les chefs lancent à l'occasion pour faire réussir leurs projets. Il n'est donc pas surprenant que Brändli ait été blessé à mort par la meute des aboyeurs qui mordent celui qui défend leurs intérêts au détriment des siens propres.

Je regrette de ne plus avoir la pratique de la langue allemande pour écrire. Vous pouvez, si cela vous convient, traduire et reproduire les lignes ci-dessus en laissant ma personnalité complètement de côté. Fauquez qui aime tant chicaner, aura matière à écrire, sans que Brändli puisse lui répondre.

Je recommande surtout de ne pas me nommer si toutefois vous reproduisez les lignes ci-dessus car cela pourrait me faire du tort pour mon petit gagne-pain. Je suis concierge au bureau d'avocats, Messieurs de Meuron et Meyer, tous deux conservateurs.

Voulez-vous avoir la bonté de continuer l'envoi de l'*Arbeiterstimme* à l'adresse Brändli, Cité-Derrière pendant ce trimestre commencé que vous prendrez en remboursement. J'avertirai le facteur du quartier. Cela me ferait grand plaisir d'avoir encore pendant quelque temps, ce journal que mon fils aimait à lire, et qui est beaucoup mieux écrit que ceux de langue française du même genre.

Veuillez recevoir, Monsieur, avec mes remerciements sincères, l'expression de ma respectueuse considération.

Lse Brändli.

Adresse Madame Brändli, Palud, 18 Lausanne

NB J'ai encore un fils, marié. Mais il est l'antipode de son frère pour les idées, et fait partie du gros bataillon des indifférents, ce qui n'est peut-être pas un mal pour sa tranquillité.

* * *

déclare : «L'extradition sera accordée, alors même que le coupable alléguerait un motif ou un but politique, si le fait pour lequel elle est demandée constitue principalement un délit commun. Le Tribunal fédéral appréciera librement, dans chaque cas particulier, le caractère de l'infraction, selon les faits de la cause». Pour avoir, sur l'ordre de l'organisation de combat des socialistes révolutionnaires, abattu le chef de la police de Penza, lors de la révolution de 1905-1906, Victor P. Wassilieff sera, en 1908, livré à la Russie par la Suisse.

Lausanne 2 juillet 1892

Monsieur le Rédacteur Robert Seidel !

Votre article «Inland. Socialdemokratisch» paru dans l'*Arbeiterstimme* d'aujourd'hui me donne à croire que vous recevez le *Grutli*³. Je ne sais pas grand chose, mais je crois vous être utile en vous communiquant le peu que je sais. Pour bien comprendre le pourquoi et comment des articles du *Grutli*, abonnez-vous au *Nouvelliste Vaudois*, dont ci-joint 2 ex. avec passages soulignés, qui ont fourni matière à l'article «L'égalité devant la justice» du *Grutli*, du 1er juillet. L'administration nouvelle du *Nouvelliste* a diminué de moitié le prix de l'abonnement soit f. 8 au lieu de 16. Le millionnaire William Barbey, qui a donné presque la totalité de la somme nécessaire au chemin de fer Yverdon-Ste Croix, à la condition que ce chemin de fer ne marchera pas le dimanche, donne une somme annuelle de vingt-cinq (25) mille francs pour le *Nouvelliste vaudois*, depuis sa réorganisation. En avril c'est le *Nouvelliste*, qui le premier, a publié l'histoire du préfet Pingoud avec le jardinier de Prilly, pour lequel Fauquez a payé une amende de 12 francs⁴. On a été un peu surpris de lire cela dans le *Nouvelliste*, qui n'a pas reproduit les explications qui ont été données au Grand Conseil à ce sujet. En mai, le *Grutli* a reproduit, 2 jours après le *Nouvelliste*, une correspondance, relative à la gratuité des formalités juridiques pour les ouvriers blessés par accident. Le style était celui du *Grutli*, qui nécessairement a eu connaissance de la dite lettre, parue le mercredi dans le *Nouvelliste* et le vendredi matin dans le *Grutli*. Le numéro de hier du *Grutli* contient trois articles qui dérivent du *Nouvelliste* et de ses amis politiques (conservateurs libéraux) :

1- «Les dépenses militaires» reproduisent presque textuellement un

ns cet article, Seidel s'en prenait à ceux qui parlaient de la gauche socialiste au Conseil onal. En fait, seul Jakob Vogelsanger y représentait le Parti socialiste; les autres putés de gauche, radicaux ou démocrates, partisans de petites réformes, se rattachaient au camp bourgeois. Cette confusion dans les termes nuisait à la social-démocratie et Seidel demandait de s'en tenir à des notions claires, pour ne pas tromper le peuple.

⁴ Fauquez avait dénoncé divers abus de pouvoir du préfet de Lausanne à l'égard de certains employés, dont le jardinier de Prilly. Cf. entre autres *Le Grutli*, 20 mai 1892.

même article paru dans le *Nouvelliste* il y a déjà quelques jours. Je n'ai pu retrouver le numéro.

2- «L'égalité devant la justice» se rapporte au Casino-Théâtre. Le *Nouvelliste* a, le premier, publié quelques mots à ce sujet (voir les n^{os} ci-joint du 25 et 28 juin 1892, passages soulignés). Il paraît que depuis nombre d'années, on volait sur le gaz, en réclamant et faisant payer jusqu'à 25 francs par soirée, de plus, que la quantité de gaz brûlé; et cela aussi bien au directeur de la troupe du théâtre, Scheler, qu'aux nombreuses sociétés qui utilisaient le théâtre pour leurs soirées. C'est le caissier de la Section Bourgeoise de gymnastique qui a découvert la chose. Le gérant de la Harpe, démocrate comme Vessaz⁵, est plus ou moins coupable. Panchaud-Seewer, le dit caissier, ennemi de la Harpe, qui est riche et considéré, voyant que le procureur général ne faisait pas arrêter ce gérant (qui est son ennemi personnel), s'est arrangé de façon à rencontrer de la Harpe à 8 1/2 h. du matin sur la place St François, l'a accosté, et d'un mot à l'autre, a amené de la Harpe, qui porte toujours une canne, à lui donner une volée de coups, devant de nombreux témoins, qu'il assignera, ceci étant le seul moyen de faire aller de la Harpe en tribunal et de lui dire les faits. De tout cela il ressort, clair comme le jour, que le *Nouvelliste*, journal correct, toujours poli, se sert du *Grutli*, qui pratique toujours le langage violent, pour taper ferme sur la justice, toute entre les mains des démocrates; et sur le gérant de la Harpe. Les articles passent de l'un à l'autre comme avec le *Genevois*, suivant les besoins de la cause.

3- «Iniquité légale. Une mère de famille nous écrit : etc...» Cet article est un petit résumé d'une pétition ou requête, adressée au Conseil d'Etat vaudois, par un groupe d'hommes et de femmes, qui demandent une révision du code civil vaudois en ce qui concerne *les droits de la femme mariée sur le produit de son travail*. Cette requête^{5bi}, datée du 27 juin 1892, est signée par Messieurs : Van Muyden, avocat; Roguin, professeur;

⁵ A l'époque, les radicaux vaudois s'intitulent «démocrates».

^{5bis} *La Revue* du 2 juillet 1892 en a publié également un résumé. Cette pétition qui s'élevait contre le droit du mari à s'approprier le gain de sa femme contre son consentement constituait un véritable mémoire et était adressée au Grand Conseil. Elle avait été élaborée à la suite d'une conférence du professeur Louis Bridel, qui enseignait le droit comparé à Genève.

Ch.Secretan, professeur; F. Naef, pasteur; Boiceau, député; Camille Delessert, député; Mesdames : Duplan-Duby; E. de Molin; M. Renevier; André Dufour; Widmer- Curtat; Rod-Ducloux.

• Tous ces signataires sont des personnes riches, influentes du Parti libéral-conservateur, ennemi des démocrates, seuls au pouvoir. Il est clair que ces dames-là ne font pas partie du public ouvrier auquel le *Grutli* s'adresse. L'exemplaire de cette pétition pour «*les droits de la femme*» que j'ai lu aujourd'hui, est daté du 27 juin; il a été mis à la poste, hier 1er juillet, et envoyé gratuitement aux membres du parti conservateur. Comment le *Grutli* a-t-il pu déjà recevoir et publier dans son n° du 1er juillet, une correspondance sur ce sujet, s'il n'était pas en rapports très suivis, et très liés, avec le parti conservateur. Voilà ce qui saute aux yeux pour celui qui est un peu au courant des ficelles politiques.

D'autre part, les personnes qui connaissent la position financière de Fauquez, se demandent d'où proviennent les ressources qui lui permettent de vivre largement, et même de gaspiller, comme on le fait dans son ménage. Il a enfin conclu un arrangement avec son associé Miéville, après avoir chicané, et fait des frais, pendant 8 mois. Il aurait infailliblement perdu en tribunal, et la publicité de ce procès l'aurait bien démoli dans l'opinion des ouvriers. Voilà pourquoi il a transigé, mais au dernier moment seulement. Il a aussi intenté un procès scandaleux au Dr Rapin, qui a accouché sa maîtresse-femme (il n'est pas marié, et vit en concubinage) pour des soi-disant propos tenus par ce médecin. Là aussi, il a transigé, mais pas avant d'avoir fait des frais (avril et mai de cette année). Il a la manie des procès. Mais pour cela il faut de l'argent. D'où lui vient-il ?

Dans l'espoir que ces quelques détails vous seront utiles, veuillez recevoir mes respectueuses civilités.

Lse Brändli

Palud, 18

[En marge de la page 4] Il va de soi que les ouvriers vaudois n'y voient rien, et considèrent toujours Fauquez comme leur Messie.

[En marge de la page 2] C'est l'avocat Feyler qui passe pour le rédacteur du *Nouvelliste*. Le député et avocat Boiceau y collabore beaucoup aussi et a fait de grands sacrifices d'argent pour ce journal qui allait tomber.

* * *

Palud, 18. Lausanne 8 Août 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel !

A titre de renseignement sur le parti que représente le journal *Nouvel-liste vaudois* avec lequel Fauquez se trouve en relations, ainsi que je vous l'ai démontré antérieurement, ci-joint les n° du 5 et 6 Août courant. Lire l'article «Où nous mène le socialisme», analyse de la brochure E. Richter⁶.

Si je l'osais, j'écrirais au *Nouvelliste* que, étant donné qu'il prétend parfois s'occuper sérieusement des réformes nécessaires pour l'amélioration du sort des travailleurs, il devrait maintenant, pour être impartial, donner une analyse de la brochure, ou petit volume, intitulé «Cent ans après ou l'an 2000», roman d'Edward Bellamy traduit de l'anglais par Paul Rey (prix 60 ct.) qui fait voir quelle serait la société organisée d'après le principe socialiste⁷. C'est-à-dire juste le contraire de ce que dit E. Richter. Il y a en vente, à l'imprimerie du *Grutli*, ici, un résumé très court (et très incomplet) de cette même brochure, mais auquel on a donné le nom «L'an deux mille», qui se vend 25 ct. et que le *Grutli* recommandait. J'ai lu les deux ouvrages de ce même roman par Bellamy, et je me demande pourquoi on a mutilé ainsi cette excellente brochure, qu'il aurait fallu mettre à la portée des plus petites bourses, même en faisant un sacrifice, au lieu de faire le pauvre résumé intitulé «L'an deux mille», sans le nom de celui qui a fait cette coupure peu instructive.

⁶ Ces deux articles faisaient un compte rendu très favorable de la traduction française d'un opuscule dû à un libéral prussien, député au Reichstag : Eugen Richter, *Où mène le socialisme ?* Ed. française d'après le 225^e mille de l'original, par P. Villard, avec une préface de Paul Leroy-Beaulieu. Paris 1892, VIII + 82 p. En recourant à des citations de Bebel et d'autres socialistes allemands, l'auteur dressait un tableau terrifiant de la société socialiste. L'ouvrage connut une diffusion massive.

⁷ Cet ouvrage du romancier américain Edward Bellamy (Préface de Théodore Reinach, Paris, E. Dentu, 1891, 38 p.) consiste en une comparaison, faite en l'an 2000, entre la société telle qu'elle existait un siècle auparavant et ce qu'elle était devenue depuis. Ce roman utopique connut, dès sa parution, en 1885, un très grand succès et fut traduit en de nombreuses langues (une édition polonaise à Genève, en 1891...). Cf. la judicieuse critique qu'en fit l'écrivain socialiste anglais William Morris, ce qui le poussa probablement à écrire ses «Nouvelles de nulle part» (A. L. Morton, *L'utopie anglaise*, Paris 1964, p. 173-179). Nous n'avons pas retrouvé l'abrégé que mentionne plus loin Louise Brändli.

On verra si le *Grutli* relèvera le fait accompli par le *Nouvelliste* dans ses n^{os} du 5 et 6 août, contre le socialisme⁸.

L'article de l'*Arbeiterstimme* du 3 août, «Genosse Fauquez und»... etc.⁹ m'a fait plaisir à lire.

Toute la manière d'agir de Fauquez justifie de plus en plus ce que m'a écrit le Dr. Coullery, à savoir que : «Fauquez n'est qu'un instrument que manient des hommes plus élevés et plus puissants que lui».

L'influence qu'il a acquise sur les ouvriers lui sert à servir ses maîtres, et non à améliorer le sort des travailleurs. Jusques à quand jettera-t-il de la poudre aux yeux des imbéciles et des ignorants, qui le considèrent comme un Messie. Car ceux qui croient que les ouvriers ne sont pour lui qu'un marchepied, qu'il jettera de côté, le jour où il sera arrivé à une belle position, sont peu nombreux, et ne font pas partie des sociétés ouvrières, qu'il mène avec de belles promesses.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes respectueuses civilités.

Lse Brändli

2 ex. *Nouvelliste vaudois* du 5 et 6 Août

* * *

⁸ *Le Grutli*, qui se désintéressait totalement des questions théoriques, n'a rien publié à ce sujet.

⁹ «Genosse Fauquez und die Volkswahl des Bundesrathes». Cet article s'en prenait à l'opposition de Fauquez à l'élection du Conseil fédéral par le peuple et se demandait s'il ne faudrait pas donner aux Romands un autre représentant que lui au comité du Parti.

Lausanne 22 Octobre 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel !

Un détail, que sans doute, aucun journal bourgeois ne donnera sur l'accusé Rochat, dans le procès du «Mont-Blanc»¹⁰. J'ai assisté mardi matin à l'audience. L'interrogatoire de Rochat a continué jusqu'à 11h. du matin. Cet homme, à l'aspect très honorable, vous laisse une impression non seulement pénible, mais écoeurante (ekelhaft), par ses réponses entortillées, pleines de ruse, de détours, de mensonges, qu'on lui prouve séance tenante. Il dit des choses ou plutôt des mensonges dont il n'a pas fait mention dans ses interrogatoires. Il répond sans cesse : «Je ne sais pas, je ne me souviens pas, je crois», mais jamais une réponse franche. Il faut que le président le mette au pied du mur pour avoir un oui ou un non. Et cet homme riche est membre du comité et conseil de l'Eglise libre (Pietisten), l'un des piliers de l'Eglise libre. Il charge Fornerod tant qu'il peut, comme Lips¹¹, qui est certainement presque aussi coupable que Rochat. Les deux sont compères, car sans la réponse de Lips : «Vous savez, Fornerod exagère souvent», il est probable que Rochat se serait inquiété aussi. Lips ment tant qu'il peut, ce qui prouve qu'il se sent coupable. L'opinion publique est favorable à Fornerod qui est victime de ces deux canailles. On espère qu'il sera acquitté. Les débats ne finiront guère avant mardi, dit-on. Tous ceux qui entendent et ont entendu les réponses de Rochat, y compris le président, la cour et les avocats, éprouvent cette impression de dégoût, qui résulte de la ruse et de l'hypocrisie de cet homme riche et haut placé, aussi misérable, moralement, que le pire des bandits.

¹⁰ Le 9 juillet 1892, la chaudière du «Mont-Blanc» avait explosé alors que le bateau s'apprêtait à débarquer ses passagers dans le port d'Ouchy, tuant 26 personnes, pour la plupart ébouillantées par les jets de vapeur. L'enquête finit par révéler ce que le directeur de la compagnie, Samuel Rochat, avait tenté de dissimuler : un an auparavant, un inspecteur avait signalé les défauts de la chaudière et le danger qu'elle présentait; mais, pour épargner de l'argent, on avait continué l'exploitation, faisant colmater, par des moyens artisanaux, une faille apparue deux jours avant la catastrophe. Le directeur, le chef mécanicien et le mécanicien avaient été traduits devant le Tribunal criminel de Lausanne. Le procès avait débuté le 17 octobre.

¹¹ Charles Fornerod, mécanicien, Melchior Lips, chef mécanicien, inculpés avec Rochat.

Ces messieurs ne peuvent cacher cette impression, et souvent le président secouait la tête ainsi que le procureur général, en entendant ces réponses si habilement calculées.

[Suit une comparaison avec le procès d'un escroc, auquel Louise Brändli avait assisté, deux ans auparavant...]

Vous avez appris à vos dépens, à propos des correspondances de Genève relatives au congrès ouvrier, quel est le degré de moralité de Fauquez¹². Tout ceci est nécessaire pour le faire connaître. Mais les ouvriers de Lausanne ont les yeux bouchés, et se laisseront mener encore longtemps par cet intrigant. Il arrivera sans doute à les isoler complètement du mouvement ouvrier pour 10 ans au moins, surtout avec son secrétariat ouvrier romand. Les Vaudois sont des encroûtés, arriérés, qui n'emboîtent le pas qu'en dernier lieu, témoin les épaulettes, qu'ils ont portée[s] seuls, à leurs frais, pendant 10 années, alors qu'elles étaient abolies dans tous les autres cantons. Je ne me souviens pas quel patriote avait lancé alors cette pétition qui a réuni 22 mille signatures, sauf erreur; mais j'ai lieu de croire que c'est un patriote qui calculait pour sa poche. Et les imbéciles de faire volontairement la dépense personnelle des épaulettes pendant que tous les autres Suisses s'en passaient.

Je suis peut-être ignorante, mais je crois que l'*Arbeiterstimme* perdra beaucoup si vous êtes nommé rédacteur du *Grütli*¹³. Comment se fait-il que le Dr. Weber ne se soit pas mis sur les rangs ? ou bien se réserve-t-il pour l'*Arbeiterstimme*, ce qui serait possible.

Mes meilleurs vœux et salutations cordiales.

Lse Brändli Palud, 18

Un *Nouvelliste*, passages dignes de monarchistes, et non de républicains.

* * *

¹² A la suite du IIe Congrès ouvrier romand des 4 et 5 septembre 1892, tenu à Genève, l'*Arbeiterstimme* du 17 septembre avait publié une correspondance non signée de l'étudiant allemand Wilhelm Körner, où celui-ci dénonçait, dans le congrès, une tentative pour «remettre entièrement le mouvement ouvrier romand entre les mains des radicaux». Le *Grutli* du 30 septembre, tirant parti des outrances de ce texte, en avait aussitôt publié une traduction, l'attribuant à deux Lausannois adversaires de Fauquez. L'*Arbeiterstimme* du 21 septembre avait publié une mise au point du Parti ouvrier socialiste de Genève; elle publia également, le 12 octobre, la protestation des Lausannois partisans de Fauquez. Cela n'empêcha pas le *Grutli* du 14 octobre de s'en prendre au journal de Zurich.

¹³ Seidel s'était porté comme candidat à la rédaction du *Grütli*. Lors de la consultation de la base, la majorité des membres lui préféra Mettier.

Lausanne, 24 octobre 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel !

Procès du «Mont- Blanc».

Les trois accusés ont été acquittés par le jury, hier soir à 6 heures. Les conclusions civiles seront prises aujourd'hui lundi.

En venant hier à 2 h. prendre du papier timbré, M. de Meuron¹⁴ m'a dit que les accusés seraient probablement acquittés tous trois. Je manifestais mon étonnement à quoi il m' a répondu : Les experts ont déclaré que la tôle des chaudières était de mauvaise qualité, etc. etc. Donc c'est la mauvaise qualité de la tôle qui est la cause de l'accident, et non les économies et les négligences dûment constatées du directeur Rochat.

Quel admirable jugement et quelle misérable institution que le jury, composé de gens qui n'ont aucune notion juridique, et que le chef du jury, le syndic de Lausanne¹⁵, grand aristocrate démocrate, a convainqu [sic] que l'accident était dû à la tôle, après toutes les preuves de négligence et d'économie poussées à ce point.

La maison Escher qui a fourni ces chaudières, a protesté par un télégramme adressé hier à l'avocat de Meuron qui l'a lu au tribunal hier après midi.

Notez bien que les nouvelles chaudières du «Mont- Blanc» ont été commandées et sont en ouvrage chez les mêmes fabricants. Pourquoi, puisse [sic] c'est la tôle qu'ils emploient, qui est cause de l'accident ?

Ou bien, la compagnie a-t-elle offert d'y mettre un prix plus élevé que celui des chaudières usées ? Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir, les experts ayant déclaré que la bonne tôle coûte 40 fr. les 100 kilos et celle des chaudières usées n'en a coûté que 20.—. La mauvaise tôle en coûte 18.—.

¹⁴ L'avocat de Meuron représentait les intérêts de la Société suisse des assurances, à Winterthur, lors du procès du «Mont-Blanc».

¹⁵ Le syndic radical de Lausanne Samuel Cuénoud, «l'homme aux 26 cadavres», comme le baptisera Fauquez, après l'acquittement des accusés.

Mon fils disait : La justice met d'un côté de la balance, pour les riches, la faute commise, et de l'autre côté, la fortune, la considération et l'honneur de la famille, ce qui fait poids égal. Pour les pauvres, il n'y a que la faute commise qui pèse d'un côté, l'autre côté reste vide, alors il est condamné.

Ce jugement en est une nouvelle preuve.

A la hâte mes cordiales salutations.

Lse Brändli

Palud 18

L'accusé Rochat, qui tenait constamment son visage dans ses mains, avec son mouchoir de poche, comme s'il pleurait, s'est levé tout rayonnant et s'est mis à rire en entendant l'acquittement. Les deux autres accusés sont restés calmes. Le témoin qui m'a dit cela ne comprenait pas comment Rochat pouvait passer de la douleur au grand rire. Les accusés se sont serré la main à plusieurs reprises.

Que dira-t-on de cet acquittement en Suisse et à l'étranger ?

* * *

Lausanne, 29 octobre 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel !

Vous apprendrez sans doute par les journaux allemands que la maison Escher Wyss proteste, et publie la lettre adressée à la compagnie de navigation. On a fait croire au jury que la tôle était seule coupable, étant du prix de 20 fr. les 100 kilos ce qui est faux. Alors ???

En attendant de savoir si oui ou non le délai de recours est expiré, Rochat a prudemment quitté Lausanne, et très probablement la Suisse, ce que les journaux ne disent pas encore. A quoi sert un nouveau jugement dans ce cas, sinon à faire des frais ?

Avec considération

Lse Brändli

Le Conseil fédéral a mis beaucoup de temps pour demander le recours du jugement. Les avocats des accusés récusent ce recours.

Un témoin au procès, ouvrier de la compagnie, a dit que Lips avait pour surnom : «Paie peu». Lips a un traitement de 325 francs par mois. Fornerod 250 francs par mois. – L'année dernière à Genève, on engageait des jeunes gens comme volontaires pour le service de chauffeur sur les bateaux. Ces jeunes gens, en-dessous de 20 ans, auxquels on promettait 3 francs par jour au bout d'un mois de service gratuit, et qui n'avaient pour la plupart jamais travaillé devant un feu quelconque tombaient comme des mouches devant les feux, soit le premier jour, soit le 2e ou 3e, si bien qu'il fallait les transporter à l'hôpital. Le manège a duré trois semaines après quoi on y a renoncé, craignant une enquête. Je tiens le fait d'un chauffeur du J[ura]-S[implon] qui disait aussi que l'avant-veille du Jeûne, 6 mécaniciens et chauffeurs du J.-S. en arrivant en gare de Genève, avaient dû reprendre le service de suite malgré leurs 10 heures de service sur leurs 3 locomotives, parce qu'il n'y avait point de personnel pour les remplacer. Conclusion : 20 heures de service consécutif pour faire des économies à la compagnie.

Fornerod a été congédié ou suspendu aussitôt après sa sortie de prison. Il a cherché du travail, mais n'en a pas trouvé. Je ne sais pas ce qu'il fait maintenant. La compagnie lui retenait ses économies (2000 fr.) en attendant le jugement.

Lips a conservé jusqu'à présent sa place. Il faut espérer qu'il sera congédié. Pinchetti a fait renvoyer un bon chaudronnier, Wolf, pour prendre sa place l'année dernière. Grand ami de Lips.

* * *

Lausanne, 12 décembre 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel à Zurich

Vous avez sans doute lu l'aimable article «Wohlgemuth et Schroeder» dans le *Grutli* du 9 décembre courant.¹⁶

Scheller m'a remis le 1er Déc. un numéro du *Grütli* qui contient la dite correspondante attaquée par le *Grutli*.

Je n'ai pas revu Scheller depuis. Mais je suppose qu'il répondra dans le *Grütli*. Pour ce qui concerne mon fils défunt, voici ma résolution¹⁷ :

Je ne suis pas de taille à attaquer une vipère de la grosseur de Fauquez, et même si je le pouvais, je ne le ferais pas. Car ce serait lui fournir les occasions qu'il cherche, de faire d'abord de la réclame pour son journal, et de la réclame pour lui, qui ne cherche qu'à se poser en martyr et en victime, de sa victime (Brändli) et de ceux qui le sont et le seront. Puis, en attaquant le *Grutli*, on n'arrive qu'à faire condamner le balayeur de ville Louis Blanc, éditeur responsable, de par la loi vaudoise, et non l'auteur, Fauquez.

Fauquez mêle encore le patron Cuénoud dans la bagarre, unique-

¹⁶ Wohlgemuth, commissaire de police allemand à Mulhouse, avait été arrêté en Suisse, en 1889, alors qu'il était venu s'entretenir avec un informateur, pour organiser la surveillance des socialistes allemands réfugiés en Suisse, ce qui provoqua un violent conflit diplomatique avec l'Allemagne. Karl Schröder, allemand naturalisé suisse, ancien dirigeant de la Fédération des ouvriers sur bois, avait été démasqué comme mouchard et provocateur au service de la police de Berlin, à la fin de 1887. Dans cet article, Fauquez accole leurs noms à ceux de ses adversaires au sein du *Grutli* allemand de Lausanne : le typographe Jacques Schlumpf et E. Scheller, qu'il prend violemment à partie pour leur article du *Grütli* du 1er décembre 1892, où ils posaient la question de la subvention versée par le *Grutli* suisse à l'organe de Fauquez.

¹⁷ Dans son article, Fauquez écrivait : «MM. Schlumpf (Jacques) et Scheller parlent ensuite du malheureux Brändli, qu'ils feraient mieux de laisser dormir en paix [...]; il nous sera permis de demander si la manière dont il est mort a prouvé la pondération de son esprit et le parfait équilibre de ses facultés».

ment dans le but de faire congédier Scheller, qui le gêne à Lausanne. Espérons qu'il n'y parviendra pas¹⁸.

Prière de donner connaissance de ma décision relative au sujet de mon fils défunt, à la rédaction du *Grütli*, que je laisse libre de répondre à sa convenance.

Salutations cordiales

Lse Brändli

Prière de remettre à l'Expédition la lettre incluse ainsi que l'enveloppe pour la Buchhandlung. Mille excuses et remerciements d'avance pour votre obligeance.

Lse Brändli

* * *

¹⁸ Fauquez relevait que Scheller était employé par le poëlier Cuénoud, frère du syndic, qu'il en était l'homme de confiance et qu'il s'était maintenu dans cet atelier alors que beaucoup d'autres, plus modérés que lui, en avaient été renvoyés.

Palud, 18, Lausanne 28 Déc. 1892

Monsieur le Rédacteur Seidel à Zurich

A propos de votre article sur la religion dans l'école, en Suisse, n° de ce jour, j'ai l'occasion depuis quelques jours, de constater l'étonnement profond qui saisit une dame française, protestante, lorsque sa fille de 12 ans lui dit qu'on fait 4 prières par jour à l'école (la maîtresse oublie quelquefois) à Lausanne, tandis qu'à Genève et Paris cela n'existe pas. En plus des prières, la moitié des leçons consiste en enseignement religieux sous une forme quelconque, chose également inconnue à Genève et Paris où la fillette a été à l'école primaire comme ici. Le bouquet, c'est que les élèves sont tenus d'acheter ces histoires saintes, anciens testament etc., ce qui bouleverse complètement les notions de liberté suisse que cette dame possède. Elle reste confondue d'entendre qu'il faut acheter ces livres de religion, alors qu'en France, ni à Genève, il n'en est pas question. Elle estime à bon droit, que, si l'Etat a le droit d'imposer l'enseignement religieux à l'école, il a le devoir de fournir le nécessaire sans y obliger les parents. A Paris, tous les livres sont fournis par l'administration, quitte à les rendre au sortir de l'école, mais il n'est pas question d'enseignement religieux, ce qui est une affaire privée. A Genève (qui est suisse) il n'y a aucun enseignement religieux quelconque donné par les instituteurs. Mais il y a une leçon par semaine donnée par un pasteur, leçon à laquelle les élèves ne sont tenus d'assister, que si les parents le veulent bien. Dans le canton de Vaud, l'enseignement religieux sous toutes ses formes, est si bien mélangé avec tout le reste, qu'il prend et occupe la moitié du temps de l'école, à l'école primaire. De là, sans doute, l'infériorité des Vaudois en matière d'instruction.

Il y a une vingtaine d'années, mon fils cadet faisait partie d'une classe primaire. Régulièrement il avait du catéchisme ou de l'histoire sainte à étudier pour le lendemain. Surprise de ce fait, j'écris au régent pour lui demander si réellement il ne donnait pas d'autre enseignement à l'école, et je lui disais qu'il serait plus utile pour l'enfant d'apprendre de l'arithmétique, de la géographie, etc. Le régent me répondit par écrit : « Je n'ai pas encore reçu de la commission des écoles le programme des leçons ». Il y avait cependant quatre mois que l'année scolaire était commencée et pendant ces quatre mois, ce régent intelligent, qui occupe

maintenant une place dans les bureaux du gouvernement, a bourré ses élèves, uniquement d'histoire sainte et de catéchisme. L'année d'ensuite, j'ai mis ce garçon à l'école industrielle où il est resté jusqu'à 15 ans, son frère jusqu'à 16 ans. Mais là, il y avait un programme et un peu moins d'enseignement religieux. Je n'ai pas eu occasion d'apprendre quelles sont les améliorations importantes (soi-disant) que l'on a introduites à l'école primaire. Cependant d'après la stupéfaction de cette fillette et de sa mère, qui n'a pas eu non plus l'enseignement religieux à l'école, ce qui ne l'empêche pas d'être une honnête personne, j'ai lieu de croire que l'abêtissement des enfants continue à occuper la plus large part dans l'enseignement actuel.

Cette personne qui est pauvre d'argent, ne peut pas faire de réclamations au sujet de cette atteinte à *la liberté de conscience, liberté garantie par la constitution, sur le papier seulement*, comme tant d'autres libertés, mais encore *liberté absolument étouffée par l'autorité*, qui exige des parents, non seulement l'abandon de leurs droits sur l'éducation des enfants, mais encore leur participation financière pour des livres qui ne servent qu'à l'étouffement de l'intelligence chez l'enfant pauvre, lequel a beaucoup plus besoin que le riche, de recevoir une instruction saine et naturelle qui lui soit utile pour se tirer d'affaire dans le monde.

Salutations cordiales

Lse Brändli

Ci-inclus un *Messenger des Alpes*. Voir l'article sur le referendum, marqué.¹⁹

* * *

¹⁹ Ce journal, paraissant à Aigle, que nous n'avons pu consulter, traitait probablement du referendum lancé par le Parti socialiste suisse contre la loi sur l'extradition.

Palud, 18, Lausanne 24 Mai 1893

Monsieur le Rédacteur Seidel, Zurich

La correspondance de Winterthur, «*Arbeiterstimme und Frauen*» du 20 Mai, n° 41, me paraît toucher juste sous tous les rapports²⁰. Je me suis souvent demandée comment il se faisait, que les ouvriers intelligents, chefs socialistes, ne comprennent pas que, aussi longtemps que les femmes de leur classe ne seront pas instruites, pour être capables d'élever et d'éduquer les enfants dans les idées socialistes, soit la solidarité, fraternité, égalité, humanité, ils n'avanceront que très lentement.

Cela tient sans doute (J. Mill, dans «*l'Assujettissement des femmes*»²¹, dit que cela est dans le sang, et qu'il faudra plusieurs générations pour détruire ce sentiment erroné) à cette honteuse loi civile qui dans le canton de Vaud – article 115 du code civil vaudois –, et en France – Code civil français 213 – (Zurich – Code civil, canton de Zurich, 215 – est plus avancé sous ce rapport) impose à la femme l'obéissance à son mari, lequel a, de ce fait, un pouvoir sans limites, quel que soit son degré de moralité. Et les hommes ont, de par cette loi injuste, le sentiment erroné que les femmes leur sont inférieures sous tous les rapports, malgré l'expérience contraire faite si souvent. – Un mari répond à sa femme : «*Tu n'y connais rien*» lorsqu'elle s'avise de demander quelques renseignements sur les sociétés d'ouvriers, au lieu de lui expliquer les choses, afin

²⁰ L'*Arbeiterstimme* du 17 mai 1893 avait relevé qu'à la fin de chaque trimestre, beaucoup des réabonnements étaient refusés, mais que, si l'on cessait l'envoi du journal, l'abonné protestait, en expliquant que c'était sa femme qui, en son absence, avait refusé le remboursement apporté par le facteur. Le 20 mai, une correspondante de Winterthur expliquait que la faute en revenait aux maris, qui, toute l'année, allaient seuls aux assemblées socialistes et n'en discutaient pas avec leurs épouses. Que les hommes entraînent leur femme aux réunions, qu'ils leur expliquent les problèmes du socialisme, elles liront alors le journal. Et elles resteront pour cela à la maison, tiendront mieux leur ménage ce qui, malgré la dépense pour le journal, se soldera par une économie !

²¹ John Stuart Mill, *L'Assujettissement des femmes*, traduit de l'anglais par M. E. Cazelles. Paris, Guillaumin, 1869/in 18, 227 p. 2e édition : 1876, 248 p.

qu'à son tour elle puisse les enseigner aux enfants. Car c'est la mère, malgré son incapacité légale, injuste et honteuse pour notre époque de liberté, qui élève et éduque les enfants d'après ses connaissances. Le père en général, ne s'en occupe guère. Et c'est aux enfants qu'il faut inculquer les principes socialistes, qui sont ceux de Jésus-Christ, et non ceux de l'Eglise, si l'on veut arriver à améliorer le sort des ouvriers.

Que les ouvriers, chefs socialistes et simples adhérents, réfléchissent là-dessus, et changent leur manière de voir et d'agir vis-à-vis des femmes. Qu'ils se donnent la peine de comprendre que, s'ils ont l'appui des femmes, ils avanceront plus facilement. Il faut absolument que la génération actuelle soit instruite et élevée de façon à pouvoir appuyer les revendications socialistes, seules capables de mettre un terme à la misère grandissante des travailleurs.

La correspondance de Schaffhouse²² sur le même sujet émane d'une femme moins éclairée et qui n'a jamais été éprouvée au point de sentir qu'il n'y a point de Dieu pour celle qui n'a point d'argent et des enfants à élever, comme je l'ai été. C'est regrettable de voir si peu de discernement entre «unchristlich» et «unkirchlich». Ce sont justement les enfants, auxquels il ne faut pas inculquer des idées complètement fausses sur la nature et la vie réelle, comme le fait la religion chrétienne. Arrivés à l'âge d'hommes, ils sont obligés de se défaire tant bien que mal de cet enseignement à contre-sens pour apprendre à leurs dépens que la vie réelle n'a aucun rapport avec tout ce qu'on leur a enseigné. De là, tant de vies brisées, d'existences perdues, de santés détruites (J'en parle par expérience). Sous une apparence de justice et de morale, c'est en réalité la loi du plus fort, qui règne en tout et partout, en ce monde.

Il faut donc que l'enfant pauvre apprenne de bonne heure à ne jamais compter que sur lui-même, pour savoir se tirer d'affaire plus tard. Les

²² *Arbeiterstimme*, 24 mai 1893. Cette correspondante avouait s'être souvent mise en colère à la lecture du feuilleton, «Wenn es so unchristliches gebracht hat». A son avis cela contribuait à éloigner les femmes du journal. En outre, la feuille pouvait tomber entre les mains des enfants, et ce n'était pas une bonne lecture pour eux. Elle remarquait aussi que les hommes dépensaient bien plus au cabaret que pour l'abonnement à l'*Arbeiterstimme*.

riches ont naturellement un intérêt immense, à faire croire et enseigner une religion, qui commande la soumission absolue à toutes les misères et injustices, comme venant de Dieu. Que devient la liberté dans ces conditions, puisque la religion défend de se révolter. Nos aïeux ont versé leur sang pour conquérir la liberté, en se révoltant contre les injustices des papes, rois et empereurs, ce que les Suisses actuels n'ont pas l'air de savoir, et encore moins le désir de les imiter.

Votre correspondante de Schaffhouse me fait l'effet d'ignorer tout cela. Elle ne sait peut-être pas que les enfants, par ignorance, ont peur de tout; qu'il faut leur apprendre les causes naturelles pour dissiper leur frayeur, et former leur caractère et leur jugement. Comme foi, et religion, il faut s'appliquer à prêcher par des exemples que : «Il ne faut jamais faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui nous fût fait». Et en outre que : «Chaque créature a le droit et le devoir de se défendre, et non le devoir de se laisser écraser sans murmurer», comme le commande la religion. L'homme est obligé de se défendre sans cesse contre les causes naturelles, tempêtes, inondations, avalanches, tremblement de terre, qui le mettent en danger de mort, et lui enlèvent ses moyens d'existence. Pourquoi n'aurait-il pas le droit de se défendre contre ceux qui l'abêtissent par la religion, pour l'exploiter ensuite, et bien vivre à ses dépens, pendant qu'il crève de misère à côté des richesses créées par son travail. Il faudrait nécessairement un journal socialiste comme l'*Arbeiterstimme*, dans chaque ménage ouvrier. J'accorde que beaucoup de pères de familles dépensent trop de temps et d'argent au cabaret (j'en ai souffert particulièrement) et laissent manquer le nécessaire à la maison. C'est justement cette cause de misère qui m'a amenée à reconnaître par la force des choses, la fausseté évidente des enseignements de la religion, par rapport à la vie réelle et misérable, qui est le partage des pauvres d'argent ouvriers et ouvrières, lesquels ne sont absolument pas instruits et éduqués pour savoir se tirer d'affaire honnêtement, s'ils ne sont pas doués d'une forte dose d'énergie et de volonté, ainsi que d'habitudes d'ordre et de travail.

Donc, que les hommes qui sont plus privilégiés que les femmes sous le rapport physique, commencent enfin à considérer les femmes comme leurs égales, au moins sous le rapport de l'intelligence, qu'ils les instruisent et les associent à leurs travaux de société ayant pour but l'amélioration de leur sort (et même de distraction, comme sociétés de chant, car

la femme a aussi besoin que l'homme, de changer le cours de ses idées) et alors elles comprendront la nécessité d'un journal socialiste à la maison, à condition que l'homme remplisse premièrement ses devoirs envers sa famille, avant ceux que réclame l'humanité.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes cordiales salutations.

Votre Lse Brändli

Comme feuilleton, il faudrait pouvoir faire lire à la «Schaffhauserin» les «Essais sur la religion», de J. S. Mill²³, pour lui éclaircir les idées sur la foi et la religion.

* * *

²³ John Stuart Mill, *Essais sur la religion*. Traduit de l'anglais par M. E. Cazelles, Paris, G. Baillière, 1875, V + 244 p.

Lausanne, 1er août 1893

Monsieur le Rédacteur Seidel à Zurich !

Pourriez-vous m'indiquer, dans votre Briefkasten ou feuilleton, le résumé de «Warum gibt es mehr Frauen als Männer ?», in der *Neuen Zeit*, 25e Heft des 11ten Jahrganges, indiqué dans votre feuilleton du n° 27²⁴ ? Michelet, dans «La Sorcière», ou «La Femme» dit, que dans l'ancien temps on pleurait, lors de la naissance d'une fille. On ne les soignait guère, parce que les femmes ne peuvent et ne pouvaient pas travailler autant que les hommes, et on n'en élevait guère. De là, si je ne me trompe plusieurs maris pour une femme. Ce n'étaient que les plus robustes qui résistaient au manque de soins. Actuellement on les soigne mieux. On a donc fait du progrès, à ce point de vue (seulement). Car, la condition d'existence des femmes est toujours bien misérable pour celles qui sont obligées de gagner leur vie. Il aurait fallu, en même temps que l'amélioration des soins aux fillettes, améliorer les conditions d'existence; et surtout améliorer l'éducation et l'instruction des hommes qui considèrent et traitent toujours la femme comme *une chose*, et non comme un être humain, doué de sensibilité. Là encore, nous sommes redevables d'après Michelet, de cet abaissement et de ce mépris, au christianisme, qui a fait inscrire, entr'autres dans les lois, le droit du Seigneur, aboli par la révolution, droit infâme; qui ne se trouve chez aucun peuple païen. Et ce droit du seigneur est resté en bonne partie dans les mœurs, quoique aboli par les lois. Les hommes, non contents de leur supériorité physique sous beaucoup de rapports, se croient tout permis envers les femmes, auxquelles ils ne permettent pas même d'avoir une volonté en aucune chose, tout en exigeant qu'elles soignent et instruisent parfaitement les enfants. Quel contre-sens ! Comment un être sans aucun droit, sans aucun secours devant la loi, qui proclame l'égalité des citoyens, mais ne parle absolument pas des citoyennes, sans lesquelles le monde

²⁴ L'*Arbeiterstimme* du 31 mars 1893 avait publié le sommaire de la *Neue Zeit*, l'organe théorique du Parti socialiste d'Allemagne, où figurait ce titre (11. Jg., II, p. 790-796). Il aurait été difficile à Seidel de résumer en quelques lignes ces considérations statistiques; aussi n'accéda-t-il pas au souhait de sa correspondante.

aurait bientôt fini de vivre, comment a-t-on l'audace de réclamer tant de devoirs à accomplir de la part d'un être auquel on n'accorde aucun droit ? C'est là surtout qu'une révolution sociale est nécessaire, et ne pourra se faire qu'après l'amélioration du sort de l'homme travailleur. En attendant, ne pourrait-on pas modifier en mieux, l'enseignement donné à l'école ? Celui de l'Eglise est tellement absurde qu'on ne peut rien y modifier. Il faut simplement le supprimer, et le remplacer par les sciences naturelles, les usages convenables et le savoir-vivre.[...]

A propos de la chicane Merk, il est vraiment triste de voir qu'un ouvrier, qui comme lui, est arrivé à une belle position par les ouvriers eux-mêmes, se permet de faire cause commune avec un Enderli²⁵. C'est là que l'on peut appliquer ces paroles de l'écrivain français Pierre Bernard : «L'ingratitude est la grande loi naturelle». J'ai, pour mon compte, l'occasion de faire quelquefois cette triste expérience . A ceux qui trouvent que la dispute prend trop de place dans le journal, il faut répondre que : la lutte c'est la vie. La lutte entretient et ranime la vie, au physique comme au moral, et au social. La lutte pour l'existence et pour le droit ne prend fin qu'à la mort. La mort, c'est le repos, le calme et la fin de tout. Donc, il faut lutter pour entretenir la vie. Que ceux qui ne savent pas ces choses, les apprennent et regardent autour d'eux. Ils verront partout la lutte continuelle chez tous les êtres organisés.

Adieu, Monsieur, et courage; vous luttez pour la bonne cause.

Salutations cordiales de

Lse Brändli Palud, 18

Pour la réponse dans le journal, mettre L.B. Lausanne

* * *

²⁵ Seidel s'était lancé dans une violente polémique contre August Merk, ancien verrier, collaborateur de Greulich au secrétariat ouvrier suisse et membre du Comité fédéral de l'Union syndicale suisse (*Arbeiterstimme*, 22 et 29 mars 1893, etc.). Il s'en était également pris à Jean Enderli, membre du Grutli, journaliste à Zurich, qui était à la tête d'un bureau de presse aux activités quelque peu équivoques, selon Seidel.

Lausanne, 19 décembre 1893

[Résumé : Envoie un petit article ironique à propos de la loi contre les anarchistes, en discussion au Conseil national²⁶. Enverra son abonnement pour 1894.]

* * *

Lausanne 23 Februar 1894

[Résumé : Lettre en allemand, accompagnant l'envoi d'un texte (absent) de Beccaria sur la législation; elle conseille de revoir sa traduction avant la publication (qui ne se fera pas), «da ich mich der deutschen Sprache nicht sehr mächtig bin».

Le livre lui est tombé sous la main par hasard et elle a profité de quelques jours de maladie pour le lire. Envoi d'un article hostile aux journaux socialistes par le correspondant de Berne de la *Revue* (22 février).]

* * *

²⁶ Le *Grutli* du 2 février 1894 retraduit de l'*Arbeiterstimme* l'envoi de Louise Brändli, quelque peu abrégé et différent. Le 18 décembre 1893, le Conseil fédéral venait de déposer aux Chambres un projet de loi concernant les atteintes à la sûreté publique, à la suite de la vague d'attentats anarchistes en Europe. La loi sera adoptée en 1894.

Lausanne 8 août 1894

Monsieur le Rédacteur Seidel !

Ci-inclus la brochure : «La morale anarchiste», dont nous avons discuté hier²⁷. Prenez la peine de la lire. Si les idées et les faits ne sont pas nouveaux, ils sont au moins présentés d'une façon claire et compréhensible comme jamais je ne l'ai lu autre part. C'est écrit pour le peuple, et quelles que soient les opinions que l'on professe il faut laisser à chacun ce qui lui est dû.

Puis, un fragment de journal lequel contient le résumé d'un article scientifique ou plutôt travail de Kropotkine, sur l'Aide mutuelle. Ce sont ses travaux scientifiques, dont il vit, qui l'ont amené, comme Elisée Reclus, à être anarchiste non comme les ignorants et imbéciles qui veulent tout détruire avec la dynamite, mais pour détruire les préjugés et les misères sociales par la propagation des connaissances naturelles et l'application des principes qui découlent de l'observation des causes et des effets chez tous les êtres organisés.

Vous serez assez bon pour me retourner ces 2 pièces après lecture, j'y tiens beaucoup. Il est très difficile ou peut-être même impossible de se procurer ces petites brochures depuis la razzia faite par la police dans les bureaux de la *Révolution* à Paris, sous le couvert de la loi contre les anarchistes.

Votre bien dévouée

Lse Brändli Palud 18

* * *

²⁷ Seidel avait passé à Lausanne. Pierre Kropotkine, *La Morale anarchiste*, Paris, les «Temps nouveaux», 1889, in 16, 32 p. (Publication des Temps nouveaux, n° 9).

2 Novembre 1894

Monsieur Seidel, Rédacteur à Zurich

L'*Arbeiterbund* m'a chargé[e] dernièrement de faire mon possible pour arriver à créer une «Frauenverein». Je me suis adressée à une dame de ma connaissance, Madame Paul Allenspach, femme du rédacteur et propriétaire de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, dont ci-joint un exemplaire (il tire à 6 ou 7 mille) et je lui ai communiqué votre n° 183 de l'*Arbeiterstimme*, qui contient l'article «Frauenrecht in Zürich»²⁸. Elle l'a fait traduire par le rédacteur et se propose de le faire paraître bientôt. Puis, comme il s'est passé à ma connaissance un fait à peu près pareil, ici, dernièrement, et que, elle, de son côté, a connaissance de deux jeunes filles enceintes et abandonnées, j'ai composé un article là-dessus que je vous prierais de publier premièrement dans votre journal, après quoi il sera publié dans la *Feuille d'Avis*, ceci pour éviter un procès, parce que les séducteurs sont encore davantage protégés par la loi ici qu'à Zurich, et que la famille de la jeune fille n'a aucune connaissance de ce projet pour éviter tout procès, car la jeune fille est orpheline. Or comme cette dame doit se rendre aujourd'hui ou demain avec son mari (qui est malade, suite de trop grand travail de tête depuis quelque temps) à Soleure, et qu'il est possible qu'ils aillent jusqu'à Zurich, je vous préviens de la chose, parce qu'alors elle vous remettra elle-même ces lettres. Et je vous prierais, si M. et Madame Allenspach viennent, de faire votre possible pour lui procurer une entrevue avec Madame Dr. Kempin-Spyri²⁹, afin que, entre vous et cette dame qui avez plus d'influence que moi, vous arriviez à décider Madame Allenspach à prendre l'initiative pour fonder une «Frauenverein», avec la permission de son mari. Car je suis une trop

²⁸ Cette correspondance : «Frauenrecht in Zürich oder ein Muster von Gerechtigkeit und Sittlichkeit», parue dans l'*Arbeiterstimme* n° 83, du 17 octobre 1894, raconte l'histoire d'une jeune fille placée chez un marchand de chevaux israélite, engrossée par lui et mise à la porte. Le tribunal, conformément à la loi, avait refusé de reconnaître la paternité du marchand. D'où l'indignation de l'auteur devant une telle législation; approuvé par la rédaction, il en appelait aux sociétés féminines pour la modifier.

²⁹ Emilie Kempin-Spyri, docteur en droit, l'une des premières universitaires suisses, privat-docent à l'Université de Zurich.

petite personne socialement, pour réussir, sans avoir l'aide de personnes en vue; et si vous pouviez les décider, je serais sûre que l'on y arriverait.

Nous avons dans ce moment ici un procès criminel. Une femme qui a tué son mari, un brutal ivrogne, en lui coupant l'artère carotide avec un couteau de boucher qu'elle lui a arraché des mains. Je ne connais pas cette femme qui est très vulgaire; de plus, fille naturelle à laquelle on a toujours fait ce reproche; donc elle n'a pas les sentiments que doit avoir une femme mieux élevée, ce qui explique comment elle en est arrivée là. Je ne l'excuse pas mais je la comprends. Mon mari aussi était brutal et ivrogne et avait l'habitude lorsqu'il rentrait ivre, la nuit, de fermer à clef, prendre la clef dans sa poche, me réveillait à coup de poings et me tenait la lame de son couteau sur la gorge en me donnant deux minutes pour faire une prière (Il a été élevé dans les couvents de Schwytz et d'Einsiedeln). Il m'a fait ainsi je ne sais combien de fois, 30, 40 ou 50, pendant les 13 années que j'ai vécu avec lui, jusqu'à ce que, enfin, j'ai demandé mon divorce. Je sais donc par expérience quelle affreuse existence c'est, et j'ai écrit quelques lignes que vous pourrez lire dans ce n° de *Feuille d'Avis* : «Les droits de la femme», signé : une femme³⁰. M. et Madame A. ont très bien connu mon mari, qui a travaillé plusieurs années à leur imprimerie. Ils savent donc que je dis vrai.

³⁰ *Feuille d'Avis de Lausanne*, 1er novembre 1894 : «*Les droits de la femme*. On nous écrit : La Cause criminelle Chavan, qui va se jouer demain 2 courant, dévoilera un état de chose profondément triste qui existe beaucoup plus fréquemment qu'on ne se l' imagine et sur lesquelles on ferme les yeux parce que c'est plus facile que d'y remédier.

Pour moi la question se réduit à ceci : Le droit de punir de la société découle de la protection qu'elle accorde à ses membres. La société accorde-t-elle une protection quelconque à une femme contre les brutalités d'un mari ivrogne ? Non, mille fois non. Alors ???

Contre ces brutalités et menaces, sans parler des injures, de la misère résultant de l'ivrognerie du mari, la femme n'a qu'un seul moyen, pas facile, de s'y soustraire : le divorce, dit Stuart Mill. Et ce moyen est encore considéré comme une honte pour la femme. Il se trouve pas mal de gens qui lui en font une injure ainsi qu'à ses enfants. La brutalité du mari est encore et toujours non seulement excusée mais permise par cette loi d'esclave qui dit : «La femme doit obéissance au mari». Tant que cette loi sera en vigueur, il n'y a point d'amélioration possible.

Que celles et ceux qui sont désireux d'avoir une opinion juste là-dessus lisent le livre intitulé : «L'assujettissement des femmes», par Stuart Mill. Après cette lecture, ils ne

Vous trouverez aussi dans ce journal deux articles pris dans l'*Arbeiterstimme*, l'un «Angleterre, droit des femmes», l'autre «Menschenhandel»³¹. Ce dernier a été traduit par le rédacteur au service de M. Allenspach qui tient ce journal de son père, par héritage; et l'un de ses frères, mort l'année passée, avait l'imprimerie. Les autres frères et soeurs ont leur part d'héritage à recevoir ou reçue, de celui-là qui a racheté le journal.

J'espère que votre voyage vous a procuré un grand plaisir. Avez-vous eu le temps de lire «La morale anarchiste», de Kropotkine, et qu'en dites-vous ? Pour moi je n'ai rien lu d'aussi naturel et simplement vrai.

Maintenant, si vous ne recevez pas cette visite, alors je vous enverrais par lettre cette correspondance à mettre dans votre journal, car je ne doute pas que vous voudrez bien l'accueillir.

Adieu, Monsieur, une bonne poignée de mains à travers l'espace, et mes meilleures salutations.

Votre Lse Brändli Palud, 18

* * *

pourront pas condamner l'esclave de l'homme brutal auquel la loi permet tout, absolument tout, sans aucune restriction.

Une femme»

Le procès du «crime de Pully» fit grand bruit et la *Feuille d'Avis* en donna des comptes rendus détaillés. L'accusée fut acquittée, sous les applaudissements du public qui, à la sortie, fit une ovation à son défenseur, Me de Meuron. Le 8, le 9 et le 10 novembre, le même journal publia trois lettres à propos du drame, mettant en cause l'alcoolisme et ses méfaits et soulignant leur fréquence.

³¹ L'article «Droit des femmes» relevait qu'en Angleterre les femmes avaient le droit de vote aux élections municipales et que certaines se présentaient; aux USA, certains Etats avaient même accordé tous les droits politiques aux femmes. «Pourquoi n'en serait-il pas de même en Suisse, pays de liberté ?»

L'autre article, paru sous la rubrique «Zurich», relevait, d'après les journaux de la Suisse orientale, le cas d'une commune zurichoise qui, pour éviter d'avoir à subvenir aux secours accordés à l'une de ses ressortissantes dans la ville de Zurich, une chiffonnière de 67 ans, avait promis une prime de 200 fr. à celui qui l'épouserait... Le mari, beaucoup plus jeune, une fois la somme dépensée, se hâta de disparaître, laissant son épouse à la charge de sa propre commune d'origine, en Argovie...

Lausanne 23 Fév. 1895

Monsieur le Rédacteur Seidel à Zurich !

Seriez-vous assez bon pour me donner des nouvelles au sujet de l'article concernant les cas de séduction, que je vous ai adressé au mois de Novembre, avec prière de le reproduire dans l'*Arbeiterstimme*; et si possible dans *Frauenrecht*. L'hiver, avec son cortège de fatigues et de maladie, m'a empêché de m'occuper de la fondation projetée d'une «Frauenverein». Un membre du comité de l'Arbeiterbund vient de me demander à quoi j'en suis. Je vous prie donc de bien vouloir me donner quelques renseignements pour que l'on puisse se mettre à l'oeuvre. Faut-il écrire directement à Mme Kempin Spyri ? Mme Allenspach a été malade ce qui nous a aussi empêché. Elle pense que vous avez peut-être un procès sur les bras pour l'article du n° 183, 1894, ce qui empêche la publication qu'elle attend pour la reproduire dans la *Feuille d'Avis*.

Emile Scheller, au café du Grütli qui s'est toujours posé en socialiste a donné une preuve éclatante du contraire par sa conduite barbare, inhumaine et digne d'un marchand d'esclaves, envers sa femme, une maîtresse de piano, 38 ans, très honorablement connue par son existence de travail et de dévouement pour sa famille. La pauvre femme, qui a toujours vécu dans un monde plein d'égards et de politesses a dû quitter son mari au bout de 27 jours de mariage. Ce n'était qu'injures, observations continuelles et méprisantes, à l'allemande, comme le faisait mon mari : «Je te dresserai», et il levait la main contre elle; «Tu n'es pas chez toi, je suis le maître; je ne veux pas changer mon caractère; j'aurais pu marier une femme riche», alors qu'en somme elle est aussi riche que lui de par son mobilier et piano, sans parler des injures graves qu'un mari ne doit jamais se permettre vis-à-vis d'une femme restée pure jusqu'à son mariage. Il s'est obstiné à garder 3 mois son piano dont elle avait tant besoin pour gagner sa vie, et tout son mobilier, jusqu'à avant-hier où il a été forcé, de par les procédés juridiques, à le rendre. Je suis allée, il y a 2 mois, lui dire que, il serait forcé de le rendre, et que c'était stupide de la part d'un socialiste, de faire vivre deux avocats, tandis qu'il pouvait tout arranger pour le mieux avec un seul, du moment que la vie commune était impossible. Rien n'y a fait. Il a toujours répondu : «Je ne

rendrai le mobilier que lorsque la justice m'y obligera», ce qu'il a fait jusqu'au bout. C'est infâme et cette action le fait connaître à fond. Cela, et tant d'autres choses trop longues à dire ici, me donne la preuve que cet homme a très mal agi vis-à-vis des femmes; il a certainement abandonné des filles enceintes, comme la loi lui en donne le droit; et il s'est imaginé qu'une femme mariée, qu'il traite et considère comme une esclave pour toutes choses n'avait aucun droit, pas plus que les malheureuses qu'il a abandonnées (on m'a dit qu'il a fait cela). Notez que jamais un seul jour sa femme n'a eu de quoi se rassasier. Elle n'osait prendre ni un verre de vin ou de bière, n'a jamais osé couper un peu de fromage; même le sucre était sous clef; il reprochait sans cesse qu'on mangeait trop; elle était obligée d'aller chez sa sœur pour manger à sa faim. Il a été jusqu'à lui dire : «Habenthier, geh von meinen Augen weg, ich kehre nicht heim so lange du da bist». Force lui était de s'en aller. Je m'aperçois que les socialistes sont tous les mêmes. *Liberté égalité* pour eux, *les hommes*. Mais ils comptent bien que la femme doit rester leur esclave. C'est triste. Il n'y a que quelques rares hommes qui considèrent la femme comme un être humain ayant les mêmes droits qu'eux en fait.

Les femmes auront bien de la peine à obtenir une amélioration de leur sort. Avez-vous lu la «Morale anarchiste» de Kropotkine ? J'ai eu l'occasion de lire les théories de la morale par des professeurs, mais rien ne vaut comme clarté simplicité et vérité celle de Kropotkine. On m'a prêté ces jours «La conquête du pain» qu'il a publié en 1892 (s'adresser au bureau de la *Révolution*, rue Mouffetard 140, Paris, 2.75)³². Je ne sais si l'ouvrage a paru en allemand. Mais il devrait se trouver dans toutes les sociétés ouvrières socialistes. C'est un exposé clair, net et très juste sur la manière dont il faudra s'y prendre lorsque, quelque part dans un grand centre, surviendra une révolution politique, pour y faire suivre la *révolution économique* qui n'a jamais encore été essayée. On s'est toujours contenté de faire des révolutions politiques qui n'ont jamais profité qu'à une classe et le peuple est toujours resté dans la misère. Dans son chapitre «Le travail agréable», il y traite l'émancipation de la femme qu'il veut affranchir de l'abrutissant travail domestique et de cuisine, ce

³² Pierre Kropotkine, *La conquête du pain*. Préface par Elisée Reclus. 2e édition. Paris, Tresse et Stock, 1892, XV + 229 p.

qui a commencé déjà en Amérique par l'introduction de machines et service d'eau chaude à domicile. Honneur et respect à cet homme de science qui pense à améliorer le misérable sort des femmes, et qui en indique les moyens. Quand vous aurez lu «La conquête du pain», vous serez bien obligé de reconnaître que cet anarchiste expose des faits existants, et des idées réalisables avec un peu de bonne volonté. Il faut seulement ne pas s'entêter à poursuivre une idée fixe et prendre le mieux partout où on le trouve. L'homme le plus simple comprendra ce qu'il dit.

Pardonnez-moi cette longue lettre. Je tenais à vous faire connaître ce digne socialiste Scheller, qui est en outre d'une avarice sordide. Un homme de ce genre ne doit pas figurer au nombre des socialistes. Sa place est parmi les exploiters. Quelques jours avant son mariage, il a congédié subitement une sommelière, parce qu'elle l'a pris par le bras et mis à la porte de sa chambre où il était entré en lui faisant une proposition honteuse. Admirez ce socialiste dans l'exercice de son pouvoir sur les femmes.

Adieu, Monsieur, mille remerciements anticipés pour la peine que je vous donne, avec mes bien affectueuses salutations.

Lse Brändli Palud, 18

* * *

Lausanne, 31 mars 1895

[*Résumé* : Sans réponse de Seidel, elle écrit directement à Mme Kempin-Spyri pour la formation d'un Frauenverein et le prie d'adresser à celle-ci sa correspondance de novembre et sa lettre du 23 février. Elle dénonce un nouveau cas de séduction, par un médecin de Lausanne. Elle a fait remettre à un député de Sainte-Croix l'*Arbeiterstimme*, avec un article sur l'assistance des pauvres dans cette commune³³. Elle demande de lui renvoyer sa brochure de Kropotkine.]

* * *

³³ *Arbeiterstimme*, 30 janvier 1895. On ne relève aucune intervention au Grand Conseil vaudois à ce sujet.

